

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD  
MRC DRUMMONDVILLE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 15 décembre 2025 à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.**

Sont présents :

Monsieur le conseiller Robin Cardin  
Monsieur le conseiller Alexandre Bisailon  
Monsieur le conseiller Bernard Martel  
Madame la conseillère Ginette Laliberté  
Monsieur le conseiller Michaël Drapeau  
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

---

**2025-12-322**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu d'ouvrir cette séance à 19h00.

Adoptée.

**2025-12-323**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les élus affirment avoir été convoqués dans les délais prescrits pour cette séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre-du-jour
3. Présentation et adoption du budget
4. Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028
5. Motion de dépôt – Règlement 334 déterminant la taxation pour l'exercice financier 2026
6. Dépôt du projet - Règlement 334 déterminant les taux de taxation pour l'exercice financier 2026
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2025-12-324**

**3. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET**

Attendu que conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre ;

Attendu que le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées ;

Attendu qu'une copie des prévisions budgétaires 2026 a été mise à la disposition du public ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2026 tel que présentées. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ces prévisions budgétaires soient publiées sur le site internet ainsi que transmises par la poste aux résidents.

Adoptée à la majorité (5 pour / 1 contre)

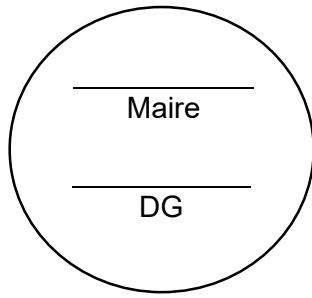
Monsieur Alexandre Bisailon demande que sa dissidence quant à l'adoption du budget 2026 soit consignée au procès-verbal.

**2025-12-325**

**4. PRESENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028**

Attendu que le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente ;

Attendu qu'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2026-2027-2028 a été mise à la disposition du public ;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD  
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu que la mairesse a donné les explications requises ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu,

D'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté.

Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ce plan triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet ainsi qu'envoyé par la poste aux résidents.

Adoptée.

**2025-12-326 5. MOTION DE DÉPÔT- RÈGLEMENT 334 DÉTERMINANT LA TAXATION POUR 2026**

Attendu le dépôt du projet de règlement 334 concernant les taux de taxation pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisaillon et résolu,

Que le conseil municipal accepte la motion visant le dépôt du règlement numéro 334, intitulé « *Règlement déterminant la taxation pour l'année 2026* »,

Que ledit règlement soit déposé et inscrit au registre officiel de la municipalité, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Adoptée.

**2025-12-327 6. DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT 334 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Attendu le dépôt de l'avis de motion du projet de règlement 334 concernant les taux de taxation pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu,

Que le conseil municipal dépose le projet de règlement numéro 334, intitulé « *Règlement déterminant les taux de taxation pour l'exercice financier 2026* »,  
et que ce projet de règlement soit soumis pour étude et adoption lors d'une séance ultérieure,  
conformément à la Loi.

Adoptée.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2025-12-328 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 20h47

Adoptée.

---

Madame Sylvie Laval  
Mairesse

---

Monsieur Dominic Alexandre  
Directeur général et Greffier-trésorier